



**PERMANENCES
JURIDIQUES
POUR LES FEMMES
ET PERSONNES
ETRANGERES
VICTIMES DE
VIOLENCES**

La Cimade

La Cimade est une association de solidarité active avec les personnes migrantes créée en 1939. Elle a pour objet la défense et la protection de leurs droits.

Elle apporte une aide et un soutien aux personnes migrantes et demandeuses d'asile dans leurs démarches administratives.

Elle assure dans toute la France des permanences d'accueil et de soutien juridique. Elle est présente dans les lieux privatifs de liberté comme les centres de rétention administrative et les prisons.

Une permanence destinée aux femmes et personnes étrangères ayant subi ou subissant des violences

Cette permanence a été créée en 2004 pour répondre aux besoins de personnes migrantes victimes de violences liées au genre, lorsque ces dernières ont des conséquences sur leur situation administrative, notamment leur droit au séjour ou le droit d'asile : violences conjugales, persécutions liées au genre dans leur pays d'origine, traite des êtres humains.

Ces femmes vivent une « double violence » et connaissent de multiples discriminations – en tant que femmes, en tant qu'étrangères et en tant que femmes étrangères.

Les particularités de ce public nécessitent des conditions d'accueil, d'écoute et de sécurité spécifiques. Sa grande vulnérabilité implique aussi une prise en charge globale et donc un travail en partenariat avec d'autres structures.

L'objet de cette permanence est double :

- apporter un soutien juridique dans les démarches administratives relatives au séjour ou à la demande d'asile.
- Orienter les personnes vers des associations et structures spécialisées dans les violences afin de permettre un accompagnement global (mise à l'abri, prise en charge médicale, psychologique, sociale etc.).

Le public accompagné :

- Personnes ayant subi ou subissant des violences au sein du couple et se trouvant en situation de dépendance administrative vis-à-vis de leur compagnon parce que leur titre de séjour est conditionné par l'existence d'une communauté de vie.
- Demandeurs/euses d'asile craignant des persécutions liées au genre dans le pays d'origine (par exemple : mutilations sexuelles, mariage forcé, traite des êtres humains, crime d'honneur etc.).
- Victimes de traite des êtres humains ou de proxénétisme.

Organisation de la permanence :

Informations, premiers conseils et prise de rendez-vous lors de la permanence téléphonique :

Tous les mercredis au :

06 77 82 79 09

**de 9h30 à 12h30
et de 14h30 à 17h30**

Nous vous invitons à **laisser un message sur le répondeur avec votre nom et votre numéro de téléphone**. La permanence vous rappellera le mercredi.

L'accueil dans la permanence se fait sur RDV et après appel à la permanence téléphonique.